

COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES
CINQUIÈME SÉANCE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES
(EXTRAORDINAIRE)

(1999-2000)

LE 29 NOVEMBRE 1999

1.00 RECUEILLEMENT

1.00A ASSERMENTATION

Madame Jacqueline Lemieux ayant dûment été élue commissaire de la circonscription no 17 de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries, a affirmé solennellement qu'elle remplira fidèlement les devoirs de sa charge au meilleur de son jugement et de sa capacité.

Madame Louise Bezeau ayant été élue commissaire représentante du Comité de parents pour l'ordre d'enseignement secondaire, a affirmé solennellement qu'elle remplira fidèlement les devoirs de sa charge au meilleur de son jugement et de sa capacité.

2.00 PRÉSENCES

À LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES
DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES
TENUE LE 29 NOVEMBRE 1999 À 19 h 00
AU 50 BOULEVARD TASCHEREAU
À LA PRAIRIE
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME MICHELINE PATENAUDE-FORTIN
ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS:

MMES LISE BEAUCHAMP-BRISSON, CLAUDINE CARON-LAVIGUEUR, HÉLÈNE CORMIER-LANGLAIS, DENISE DAOUST-BIGONNESSE, MARIE-LOUISE GENTRIC-KERNEIS, JACQUELINE LEMIEUX, ALICE SAVOIE-GIRARD, FRANÇOISE THÉORET, LINDA ZAGRODNY-CREVIER

MM. JACQUES CARON, GABRIEL CARRIÈRE, ANDRÉ DUGAS, ALBAN SYNNOTT, PIERRE VOCINO

TOUS COMMISSAIRES FORMANT QUORUM

MME LOUISE BEZEAU, commissaire représentante du Comité de parents (secondaire)

MM. NORMAND LAPOINTE, directeur général et MAURICE BROSSARD, directeur général adjoint

AINSI QUE:

MM. PIERRE GASTALDY, directeur du Service des ressources matérielles
JEAN JOLY, secrétaire général

2.00A VÉRIFICATION DE LA PROCÉDURE DE CONVOCATION

Madame la présidente s'assure que la procédure de convocation d'une séance extraordinaire a été suivie.

3.00 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

4.00 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

(C.C.-0268-11-99)

IL EST PROPOSÉ par Monsieur André Dugas

QUE les membres du Conseil des commissaires adoptent l'ordre du jour suivant, tel que déposé, à savoir:

6.00 SECRETARIAT GÉNÉRAL

6.01 Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du 2 novembre 1999

6.02 Achat d'un terrain à Ville Sainte-Catherine

17.00 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.00 SECRETARIAT GÉNÉRAL

6.01 LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 2 NOVEMBRE 1999

- DISPENSE DE LECTURE

(C.C.-0269-11-99)

IL EST PROPOSÉ par Madame Hélène Cormier-Langlais

QUE le secrétaire général soit dispensé de faire la lecture du procès-verbal de la séance du 2 novembre 1999.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- APPROBATION

(C.C.-0270-11-99)

IL EST PROPOSÉ par Madame Hélène Cormier-Langlais

QUE le procès-verbal de la séance du 2 novembre 1999 soit approuvé tel quel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.02 ACHAT D'UN TERRAIN À VILLE SAINTE-CATHERINE

ARRIVÉE DU REPRÉSENTANT DU COMITÉ DE PARENTS

À 19 h 16, arrivée de Monsieur Roch Thibault, commissaire représentant du Comité de parents au primaire.

- CHOIX D'UN SITE

(C.C.-0271-11-99)

CONSIDÉRANT le besoin de construire une école primaire à Sainte-Catherine;

CONSIDÉRANT le peu de sites disponibles à Sainte-Catherine;

CONSIDÉRANT l'étude critériée faite par le Service des ressources matérielles,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur André Dugas

QUE les membres du Conseil des commissaires retiennent, comme site de la future école de Sainte-Catherine, le terrain partie de lot 604 du cadastre de Laprairie de La Magdeleine d'une superficie de 94 190 pieds carrés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ARRIVÉE D'UN COMMISSAIRE

À 19 h 30, arrivée de Monsieur Yvon Derome.

- ENTENTE DE PRINCIPE AVEC LA VILLE DE SAINTE-CATHERINE

(C.C.-0272-11-99)

CONSIDÉRANT l'implication de la Ville dans le financement du terrain retenu;

CONSIDÉRANT les contraintes inhérentes au site retenu,

IL EST PROPOSÉ par Madame Marie-Louise Gentric-Kerneis

QUE les membres du Conseil des commissaires acceptent les principes de l'entente déposée en annexe et mandatent la direction générale pour la signer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- OFFRE D'ACHAT

(C.C.-0273-11-99)

CONSIDÉRANT le besoin de réserver un terrain pour la construction de la future école primaire de Sainte-Catherine;

CONSIDÉRANT l'analyse de site faite par le Service des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT la disponibilité, dans la Ville de Sainte-Catherine, d'un terrain de 94 190 pieds carrés connu comme étant une partie du lot 604 du cadastre de la paroisse de Laprairie de La Magdeleine ayant front sur la rue Jogues et étant propriété de la compagnie de chemin de fer Canadien Pacifique;

CONSIDÉRANT l'offre faite par la Ville de rembourser le coût de ce terrain à la Commission scolaire sur une période de cinq (5) ans,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Alban Synnott

QUE les membres du Conseil des commissaires déposent à la compagnie de chemin de fer Canadien Pacifique une offre d'achat pour un montant de cent quinze mille dollars (115 000 \$), plus les taxes applicables, étant entendu que l'offre sera nulle et sans effet si les titres du vendeur n'étaient pas valides ou si le terrain s'avérait ne pas être satisfaisant sur le plan environnemental.

QUE la présidente et le directeur général soient désignés pour signer tout document à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1.00A ASSERMENTATION (suite)

Monsieur Roch Thibault ayant été élu commissaire représentant du Comité de parents pour l'ordre d'enseignement primaire, a affirmé solennellement qu'il remplira fidèlement les devoirs de sa charge au meilleur de son jugement et de sa capacité.

17.00 LEVÉE DE LA SÉANCE

(C.C.-0274-11-99)

À 19 h 35, l'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ par Madame Alice Savoie-Girard

QUE la séance extraordinaire du Conseil des commissaires tenue le 29 novembre 1999 soit et est levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Madame la présidente déclare la séance levée.


Présidente de la séance


Secrétaire général